



Centre d'Information sur la Prévention
des difficultés des entreprises

Les Centres d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises



POURQUOI LES CIP ?

- ▶ **Les CIP résultent d'une volonté collective des professionnels du chiffre et des juges consulaires, rejoints par les avocats**, d'unir leurs efforts dans une démarche de détection précoce des difficultés des entreprises et d'anticipation de leur traitement.
- ▶ Depuis l'origine en 1999, **une quarantaine de CIP territoriaux ont été créés**. Grâce à leur double rôle d'écoute et d'information, les CIP sont devenus une véritable plate-forme d'information du chef d'entreprise sur les solutions pratiques existantes.
- ▶ **Sous l'impulsion du CIP National**, les CIP territoriaux, ont pour objectif de continuer à améliorer l'information des chefs d'entreprise notamment au travers des entretiens de la prévention.

► Création

- Dépôt de la marque « Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises » et du nouveau logo
- Signature des statuts et de la charte d'éthique au Tribunal de Commerce de Paris fin 2007 par les Présidents des institutions fondatrices
- Acquisition de la personnalité morale en janvier 2008

► Objet

- Faciliter la transformation des CIP territoriaux en associations
- Favoriser la constitution de nouveaux CIP
- Coordonner l'action des CIP territoriaux
- Développer et proposer des outils aux CIP territoriaux
- Assurer le respect de la charte d'éthique

COMPOSITION DU CIP NATIONAL

► Le CIP National regroupe

- la profession comptable libérale, représentée par le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables et la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes
- les juges des Tribunaux de Commerce représentés par la Conférence Générale des Juges Consulaires de France
- la profession des avocats représentée par le Conseil National des Barreaux
- et depuis 2008, les chambres de commerce et d'industrie représentées par l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie

► Le Conseil du CIP National impulse et coordonne son action

Il se compose des personnes suivantes :

- | | |
|------------------------------------|-------|
| ○ Thierry Bellot, Président | CSOEC |
| ○ Janin Audas, Vice-président | CNCC |
| ○ Thierry Montéran, Vice-président | CNB |
| ○ Jacques Vincent, Vice-président | CGJCF |
| ○ Serge Renaud, membre du Conseil | ACFCI |

CHANTIERS EN COURS

Le CIP National s'efforce de :

- ▶ Favoriser la transformation des CIP territoriaux en associations
- ▶ Mettre à disposition des délégués CIP un guide des entretiens actualisé
- ▶ Concevoir des outils de communication à l'usage des CIP
 - Le site internet du CIP National en ligne depuis début décembre 2008 **cip-national.fr**
 - Une brochure d'information sur le CIP

LES CIP TERRITORIAUX

Ils ont pour objet de :

- ▶ Promouvoir, organiser et rendre accessible l'information la plus large sur la prévention des difficultés des entreprises dans le ressort territorial défini par les statuts
- ▶ Développer l'information sur la prévention par « les entretiens du jeudi »
- ▶ Mettre en avant la marque CIP dont une licence est consentie à titre gratuit par le CIP National